



Traité Maasser Chéni

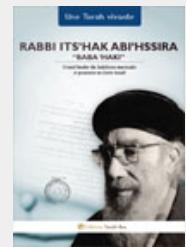
Michna 3 - Chapitre 3

מי שבי לו מועות בירושלים וצריך לו, ולחבירו פרות, אומר
לחבירו:
כרי הפעות קאלו מחלין על פרותין.
ונמצא זה אוכל פרותין בטבה, והלה עונה צרכו במעותין.
ולא יאמר כן לעם הארץ אלא בדמאי:

Celui qui a de l'argent [de la seconde dîme] à Jérusalem peut, dans le cas où il en a besoin, dire à son prochain, possesseur de fruits : 'que cet argent soit rendu profane contre tes fruits'. Il s'ensuit que celui-ci doit manger ses fruits en état de pureté et que celui-là peut utiliser son argent à ses besoins. Mais il ne doit pas tenir ce langage à un ignorant, sauf s'il s'agit d'argent d'une seconde dîme douteuse (Démaï).

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions